

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-six,
Le 19 février à 17h00

Nombre de Membres : 20

En Exercice : 20
Présents : 12
Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Le Comité Syndical

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle de réunion à la Communauté de communes Touraine Val de Vienne sous la présidence de **Monsieur Gilles MORTIER**

Date de convocation : 06/02/2026

Présents : Gilles MORTIER – Denis FOUCHE – Didier GODOY – Denis MOUTARDIER – Claude BORDIER – Vincent NAULET – Christian PIMBERT – Serge MOREAU – Thierry BRUNET – Florence BOULLIER – Aurélie ROCHER – Michel CHAMPIGNY

Absents excusés avec procuration :

Jean Luc DUPONT donne son pouvoir à Denis FOUCHE
Christophe BAUDRY donne son pouvoir à Gilles MORTIER

OBJET :

**Participation des
Communautés de
communes au
fonctionnement du
Syndicat Mixte du Pays du
Chinonais**

Absents excusés : Sophie LAGREE – Pascal BLANCHARD – Francis DESBOURDES – Laurent RAINEAU – Etienne MARTEGOUTTE – Isabelle RAIMOND-PAVERO

Après la présentation du budget principal 2026, Monsieur Gilles MORTIER, Président du Syndicat Mixte du Pays du Chinonais, propose au Comité Syndical de maintenir la cotisation des Communautés de Communes à 2.20€ par habitant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Comité Syndical :

- Approuve la participation à 2.20€ par habitant.

Pour extrait conforme,
Le Président

Le Président

Gilles MORTIER